

**COGES**



**2016**

Au Conseil Communal

1304 Cossonay

Cossonay, le 5 juin 2017

## **Rapport de la Commission de gestion sur la gestion communale de l'année 2016**



Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion 2016, composée de Messieurs Patrick Bolay (rapporteur), Yves Corday, Pascal Gindroz, François Longchamp, Etienne Martin a siégé à six reprises et échangé plusieurs courriers électroniques pour vous présenter le rapport de gestion de notre commune. Comme les années précédentes, la Commission a souhaité procéder selon le même principe, c'est-à-dire, développer un nombre de sujets moins important mais, à contrario, ceux-ci ont été analysés avec plus de soins et de détails. Les sujets abordés sont les suivants :

- **Dicastères de Monsieur le Syndic Georges Rime**
  - **Communications interne et externe**
- **Dicastères de Madame Nicole Baudet**
  - **Bâtiment communaux**
  - **Théâtre du PAM**

- **Dicastères de Madame Valérie Induni**
  - **Transports**
  - **Mobilité**
- **Dicastères de Monsieur Bernard Ebener**
  - **Forêts**
  - **Parcs et jardins**
  - **Protection civil et défense incendie**
  - **Assainissement**
- **Dicastères de Monsieur Claude Moinat**
  - **Travaux**
- **Suivi des préavis de l'année 2016 ou en cours lors du dernier rapport de gestion**

La Commission de gestion remercie les Municipaux pour leurs disponibilités et leurs réponses à nos questions. Nous nous plaignons à souligner la transparence des documents mis à notre disposition et le détail des comptes qui nous ont été présentés.

Pour rappel, ce présent rapport n'est pas lié à celui que la Municipalité présente au conseil. Ces deux documents sont de ce fait indépendants l'un de l'autre bien qu'ils puissent être complémentaires.



## Dicastères Monsieur le Syndic Georges Rime

### **Administration générale**

La commission de gestion s'est interrogée sur les canaux et les modes de communication utilisés au sein de l'administration communale. En effet, plusieurs « soucis » nous ont été signalés dans ce domaine, qui mériteraient une attention particulière afin d'éviter les erreurs constatées dans certains courriers (p.ex. suite au changement de la majoritaire à la proportionnelle). L'accueil et l'attitude du personnel en contact avec nos concitoyens gagneraient aussi en professionnalisme par une communication interne plus efficiente.

- **Communication interne (personnel communal)**

(in)formation du personnel communal sur les nouveaux règlements, les changements de ces derniers, les informations parues dans le Cossinfo, etc. :

- Le personnel concerné par la réglementation dans le cadre de son activité professionnelle est associé à la préparation du règlement et du suivi.
- Les informations utiles sont communiquées par le chef de service (entretiens individuels ou séance de groupe, parfois séance d'information pour l'ensemble du personnel), par courriel, lors de la séance hebdomadaire des cadres ou par note de service. Le canal est déterminé en fonction du degré d'importance de l'information, de son impact sur le collaborateur, ou encore des obligations de l'employeur.

D'autre part, la Municipalité réunit tous les collaborateurs deux fois par an en moyenne et procède à des entretiens individuels avec chacun, sauf avec les auxiliaires. Ces discussions ne sont pas des évaluations à proprement parler – puisque sans influence sur des primes par exemple – mais permettent des échanges collaboratifs et constructifs.

- **Communication externe (population)**

Qualité de la correspondance, contact aux guichets, contacts par téléphone :

- La correspondance émane essentiellement du Greffe municipal. Selon les correspondances, validation par la Municipalité et/ou le chef de service.
- Les contacts au guichet et/ou par téléphone se déroulent cordialement. En cas de problème, la Municipalité ou le chef de service intervient. Les éventuels contacts complexes sont traités avec le collaborateur concerné ou les collaborateurs du service lors d'une réunion.

Information sur le site Web de la commune – fréquence de mise à jour, feedback nouveau design etc.

- La planification du projet de mise à jour du site Web s'est déroulée d'octobre 2016 à juillet 2017.
- La mise en ligne du site a été faite dès janvier 2017.

A noter que le nouveau site permet de multiples améliorations, dont l'adaptation pour lecture sur smartphone, la mise en place d'un système de suivi des pages pour assurer les mises à jour, les modules d'inscription divers optimisés.

Communication de crise :

Lors de crise, la commission de gestion relève qu'il n'existe pas de dispositif de communication de crise bien défini à notre connaissance. Elle incite donc la Municipalité à prendre ce point en considération en développant un concept de communication de crise, avec l'identification des responsables, leurs remplaçant/es et la définition des canaux appropriés. A ce titre, nous constatons que les réseaux sociaux – par leur diffusion très large et rapide – seraient aussi à prendre en compte outre les médias traditionnels. A noter, que lors de notre rencontre avec la Municipalité en mai dernier, cette dernière nous a informé qu'une réflexion était en cours à ce sujet.

Formation du personnel :

La formation est assurée par le chef de service ou au moyen des cours dispensés par le CEP (centre d'enseignement professionnel de l'Etat de Vaud), ou par un organisme externe. Des séances d'information pour l'ensemble du personnel ont lieu suivant les thématiques. Des notes de service sont diffusées.



## Dicastères Madame Nicole Baudet

### **Bâtiments communaux**

La commission de gestion a souhaité connaître l'état de situation de différents bâtiments communaux et notamment l'hôtel du Funi eu égard au départ planifié des gérants actuels.

- **Hôtel du Funi**

Gestion :

Des contacts ont lieu régulièrement entre des Municipaux et les gérants. En cas de besoin, ces derniers s'adressent au service technique qui gère les demandes d'offres et les éventuels travaux.

Une réunion a lieu une fois par an pour la vérification du budget et des travaux nécessaires.

Un fonds de rénovation a été constitué, réparti entre les gérants et la commune. La succession de Mme et M. Tanniger interviendra en 2018 ; des discussions sont déjà en cours, certains dossiers spontanés ont été transmis. M. Michoud, spécialiste de l'hôtellerie, apportera son aide à la sélection des candidats. Cela sera repris à fin 2017, une fois les critères de base établis (loyer définitif, fonctionnement etc.). Fondamentalement, les mêmes principes de gestion seront conservés, mais une étude vise à l'agrandir de 6 à 8 chambres supplémentaires dans une annexe : au vu de la demande, la capacité actuelle est trop restreinte pour accueillir certains groupes ou entreprises.

En 2016, le budget d'entretien se montait à CHF 10'000.-, les travaux réalisés ont atteint CHF 6'651.75, soit dans le budget, tout comme les années précédentes. La gestion et les réserves sont donc bien maîtrisées.

Parmi les investissements à prévoir figurent le changement du mécanisme d'ouverture des portes en 2019 à raison d'env. CHF 20'000.-. D'ici à cinq ans, des frais de remplacements suivants sont à prévoir :

PC, centrale téléphonique, TV, machines à laver et sécher, sommiers et matelas, sols, rideaux, coin internet chambres ; pour un total d'env. CHF 200'000.- ; le fonds de rénovation se montait à CHF 123'000.- en octobre dernier. Ces estimations seront à reprendre en détail par la commission des finances, car elles n'incluent pas l'entretien des murs ni du toit, ainsi que d'autres adaptations à prendre en compte à long terme. Ces travaux réguliers sont indispensables pour garantir un excellent niveau de service et une qualité irréprochable.

La commission salue l'excellente gestion des gérants actuels ainsi que les échos très favorables publiés par les clients : note de 9,4 sur Booking et 5/5 sur Tripadvisor, malgré une situation plus difficile au niveau du tourisme en général en 2016, au vu du franc fort.

- **CossArena**

Places de parc :

A ce jour, 14 places de parc sont louées sur les 32 places disponibles. Au prix de CHF 110.- par mois, il s'agit d'un manque à gagner d'environ CHF 24'000.- annuel. La Municipalité reste toutefois optimiste. Le Nouveau quartier « Route de Morges Nord » avec son nombre de places de parc limité devrait sans doute créer de la demande.

Location de la salle :

CossArena connaît un taux d'occupation élevé. De nombreuses manifestations sont organisées durant les week-end par des sociétés locales ou des privés.

Concernant les critères d'attribution, les sociétés locales restent prioritaires.

- **Bâtiments locatifs de la Rue Neuve**

L'attribution de ces logements sont soumis à un règlement qui tient compte de plusieurs critères dont notamment le revenu, l'âge et le facteur social. Ces appartements ne disposent pas de confort particulier. Quelques rénovations ont été effectuées en 2016. En général, lors de changement de locataire, les salles de bains sont rénovées (suppression de la baignoire pour y mettre une douche).

- **Théâtre du PAM**

Treize spectacles ont été programmés d'août 2015 à juillet 2016.

Le montant total des cachets aux artistes s'élève à CHF 103'866 pour une moyenne de CHF 7989. Cinq cachets sont supérieurs à CHF 9'500 dont un de CHF 23'625 pour la compagnie amateur « One Step ». Une salle de 340 places peut-elle se permettre de tel cachets sans sponsoring ? C'est la question que devra se poser le prochain responsable de la Culture et du Tourisme dont la recherche de fonds privés fait partie du cahier des charges. A ce sujet, la municipalité nous a précisé que des partenariats privés seront recherchés pour la saison 2017-2018.

La comptabilité du Théâtre du PAM est tenue par Monsieur Jean-François Guex, vérifiée par Madame Nicole Baudet et Messieurs Philippe Laedermann et Dominique Ruffener, puis transmise au boursier communal et approuvée par la municipalité. Une imprécision sur la tenue du compte caisse a néanmoins été relevée par notre commission. Elle avait déjà attiré l'attention de Monsieur Ruffener.

Devant le scepticisme de la commission sur le taux d'occupation du responsable de la Culture et du Tourisme, la municipalité nous a assuré que de nombreux déplacements pour visionner des spectacles et artistes avait été fait sur le temps libre et aux frais du responsable qui est un passionné et qu'il ne sera par conséquent pas facile de trouver un successeur aussi investi.

Nous ne pouvons qu'encourager la municipalité à maintenir une offre culturelle de qualité à Cossonay, tout en insistant sur la nécessaire maîtrise des coûts et la recherche de partenariat privés pour les spectacles de grande envergure.



## Dicastères Madame Valérie Induni

### Transports

#### • Funiculaire

Ce moyen de transport a connu un réel succès en 2016, en progression constante. Nous avons noté que très peu de courses ne démarrent pas par manque de clients ; le funiculaire a transporté plus de 300'000 personnes sur l'année 2016.

L'utilisation du funiculaire par les écoliers en provenance de Penthelaz a permis l'économie d'un bus scolaire.

Les investissements liés au funiculaire sont dépendants de l'office fédéral des transports ainsi que du Canton. En 2016, la Municipalité a eu plusieurs contacts avec les MBC ainsi que le Canton concernant la 2ème phase des travaux prévue.

Des études à hauteur de CHF 250'000.- figurent au plan d'investissement de 2017 à 2020.

Un investissement de 10 millions est prévu de 2021 à 2024 pour la rénovation des haltes et l'augmentation de capacité à 720 personnes/heure contre 320 p/h à l'heure actuelle (par sens).

Nous regrettons que ce planning ne coïncide pas avec le changement d'horaires des CFF avec fréquence au quart d'heure prévu en 2021. La Municipalité a adressé une demande d'anticipation, restée sans réponse à ce jour.

La modernisation de la gare CFF de Cossonay-Penthelaz aura lieu en parallèle, plusieurs questions restent ouvertes. Les pics de fréquentation du funiculaire devraient être mieux répartis avec l'augmentation des trains prévue.

#### • Mobilité

Peu de modifications seront à prévoir concernant les arrêts de bus desservis : en vue du futur collège, un arrêt séparé sera aménagé sur la route, en face du complexe « Iris Bleu ». L'arrêt « Condémine » sera maintenu. L'arrêt « Chien-Boeuf » sera décalé en amont. Des demandes pour un arrêt à hauteur du Bicentenaire ont été étudiées, mais une mise en place entre les deux ronds-points est périlleuse compte tenu des risques en cas de dépassement. Compte tenu que le dépôt des MBC est voisin du TCS et du futur magasin Landi, la commission propose d'étudier la possibilité de prendre en charge les usagers jusqu'à cet endroit et d'envisager également un arrêt intermédiaire au bas de la Grand Rue.



Concernant Mobilis, les 2 zones exigées pour le tronçon du funiculaire reste un point d'attention péjorant pour la mobilité locale, vis-à-vis des commerces et loisirs liés de même que la très forte charge de trafic subie sur les côtes de Cossonay durant les heures de pointe.

Des demandes avaient été faites en son temps par la Municipalité mais la commission de gestion estime justifié de réitérer ces demandes. Nous regrettons particulièrement que le court parcours ne puisse pas s'appliquer (CHF 2.30) alors qu'il est pratiqué à Morges et à Lausanne.

Renseignement pris, d'autres communes ont pu mettre en place des systèmes « palliatifs » comme la mise à disposition de carte multi-courses à prix réduit pour 2 zones, par exemple à CHF 2.- au lieu de CHF 2.40 (1/2 tarif) ou CHF 3.70 (plein tarif). La différence pourrait être pris en charge par la Commune, avec limitation de quantités afin de maîtriser les coûts.



## **Dicastères Monsieur Bernard Ebener**

### **Forêts**

La commune de Cossonay, avec ses 92 Ha de forêt, fait partie du groupement forestier "Sepey-Mormont", constitué de 14 communes.

La planification des travaux est effectuée au niveau cantonal par la DGE (Direction Générale de l'Environnement). Le garant de ces travaux est notre garde forestier, M. Harry Kleiner.

Nos forêts sont majoritairement propices à l'exploitation de bois de feu et de manière moindre pour le bois de "service". Par conséquent, l'exploitation de ces dernières s'avère déficitaire.

Les employés de la voirie participent en partie à l'entretien de nos forêts, par des activités de débroussaillage, de transformation de bois de feu ou de pose de panneaux de signalisation.

### **Parcs et jardins**

Pour l'entretien de nos petits et grands arbres (cf. Collège des Chavannes), la commune dispose d'un plan d'entretien. Il est suivi annuellement et adapté le cas échéant pour des raisons sanitaires ou de sécurité.

### **Protection civile et défense incendie**

La question suivante a été posée à la commission de gestion par l'entremise d'un groupe de conseillers communaux:

*"Est-il judicieux d'engager un pompier permanent car les coûts par habitant ne font qu'augmenter ?"*

La commission souhaite rappeler que les pompiers respectivement le SDIS Région Venoge est une entité intercommunale régie par un comité directeur (exécutif) et un conseil des communes (législatif). Au même titre que l'AIEE (épuration des eaux), l'ASICOPE (les écoles) ou une autre commune.

De ce fait, la commission de gestion de Cossonay n'a aucun droit de regard sur cette entité.

Elle se plaît toutefois à indiquer les chiffres suivants:

Coût par habitant en 2016 du SDIS Région Venoge 27 communes, 1 permanent, CHF 26.20.

Par comparaison, le SDIS Etraz Région, 29 communes, 1,5 permanent, CHF 32.- en 2015 et le SDIS de la pleine de l'Orbe, 17 communes, pas de permanent, CHF 25.60 frs en 2016.

La commission propose que ces questions soient adressées directement au municipal M. Ebener, Président du comité directeur du SDIS Région Venoge ou au représentant communal par les membres du Conseil communal.

### **Assainissement**

Le centre de tri déchets est sous la responsabilité de M. Serge Metraux, employé communal de la voirie. Ce dernier a sous ses ordres cinq auxiliaires qui fonctionnent comme surveillant en dehors de ses heures de présences.

Leur travail consiste à :

- veiller à la propreté des lieux,
- veiller à faire vider les containers ou bennes pleins,
- veiller à ce que la déchetterie soit prête en temps et en heure,
- conseiller et contrôler les usagers, mais surtout... contrôler la dépose des déchets au bon endroit.



## Dicastères Monsieur Claude Moinat

### Travaux

- **Les Rochettes**

Le site des Rochettes demeure au « statu quo ».

Pour améliorer la situation, des travaux spéciaux estimés entre un million et un million et demi seraient nécessaires pour une durabilité somme toute limitée à quatre ou cinq ans seulement.

Actuellement seuls des travaux d'entretien des berges sont effectués.

Les problèmes devraient être résolus le jour où un nouveau VORTEX sera construit.

- **Adjudication des travaux**

La commission a pris connaissance de la procédure et des documents volumineux liés à l'adjudication des travaux. Au niveau des marchés publics, il a été constaté que la commune respecte pleinement le cahier des charges. On peut toutefois regretter que l'aspect proximité ne puisse pas être pris en compte, même de manière pondérée, dans les évaluations des soumissions. En effet, le règlement n'autorise aucune marge de manœuvre pour choisir une entreprise locale si celle-ci se situe au second rang des soumissionnaires.

- **Décharge de matériaux inertes**

Les catégories de décharge définies dans la nouvelle Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), entrée en vigueur le 1er janvier 2016, sont au nombre de cinq :

- décharges contrôlées de type A (ou pour matériaux d'excavation - anciennement DMEX),
- décharges contrôlées de type B (ou pour matériaux inertes - anciennement DCMI),
- décharges contrôlées de type C (anciennement ISDS),
- décharges contrôlées de type D (ou pour mâchefers d'incinération - anciennement DCB),
- décharges contrôlées de type E (ou pour autres matériaux bioactifs - anciennement DCB).

La décharge du Grand-Verney dispose de deux zones de décharge : une zone de « type A » décharge pour matériaux d'excavation et une zone de « type B » décharge contrôlée pour matériaux inertes.

Les contrôles sur les matériaux et volumes déchargés sont effectués par le service cantonal compétent.

Apport financier pour la Commune :

Pour l'année 2016, notre Commune a facturé CHF 128165.35 pour la dépose de matériaux à l'entreprise LMT exploitante de la décharge du Grand-Verney.

Répartition des divers matériaux :

88951.6 m3 de terreux ou inerte	CHF 1.30/m <sup>3</sup>	CHF 115637.10
11512.2 m3 de matériaux terreux non-pollués	CHF 0.50/m <sup>3</sup>	CHF 5756.10
3324.8 m3 de boue de lavage, forage, curage, béton	CHF 1.30/m <sup>3</sup>	CHF 4322.20
935.1 m3 de déchet amiante fortement aggloméré	CHF 1.30/m <sup>3</sup>	CHF 1215.65
887.3 m3 de matériaux bitumeux	CHF 1.30/m <sup>3</sup>	CHF 1153.50
48.9 m3 de pierre et laine de verre	CHF 1.30/m <sup>3</sup>	CHF 63.50
13.3 m3 de matériaux de terreux pollués	CHF 1.30/m <sup>3</sup>	CHF 17.30

Le total des matériaux déposés représente 105673.2 m<sup>3</sup>

Estimation du nombre de camions par jour :

En se basant sur une capacité de chargement des bennes variant de 12 m<sup>3</sup> à 20m<sup>3</sup> et une moyenne de 440 m<sup>3</sup> de matériaux par jour (240 jours ouvrés), cela représente quotidiennement environ 28 camions. D'après le préavis 04/2008, celui-ci subodorait 27 poids lourds par jour.

Estimation de la durée d'exploitation :

Selon le volume déposé chaque année, la décharge pourrait être exploitée encore entre 10 et 15 ans.

## Considérations de la Commission de gestion

- **Infrastructures**

Les futures constructions et l'augmentation de la population vont nécessiter de manière générale l'adaptation des infrastructures existantes ou la création de nouvelles infrastructures. Nous invitons la Municipalité à évaluer et reconsidérer régulièrement cet aspect et notamment les coûts qui en seront liés.

- **Communication**

La communication de l'administration communale, que ce soit par courrier, par téléphone ou directement aux guichets de l'administration est une « vitrine » de la commune. Sa qualité doit être absolument irréprochable. Nonobstant que nous sommes convaincus que des efforts ont été entrepris, nous invitons les responsables à renforcer la formation et procéder à des contrôles réguliers dans ce domaine.

- **Communication de crise**

Comme cela se fait dans d'autres communes, des panneaux d'affichage numérique pourraient être installés aux entrées ou au centre de la localité. En cas de besoin, il serait ainsi possible de communiquer rapidement un message à une grande partie de la population. En dehors de situation de crise, ils permettraient d'annoncer et promouvoir les manifestations dans la commune. Pour le financement, la Municipalité pourrait approcher la SDC. Cette dernière serait peut-être également intéressée à utiliser ce moyen de communication.

- **Mobilité**

La commune ne cesse d'évoluer ; De nouveaux quartiers voient le jour, des centres d'intérêt s'installent en périphérie de la localité, le centre du village « se déplace ». Dès lors, il serait souhaitable que la mobilité puisse être repensée de manière régulière pour prendre en compte les nouveaux besoins de nos habitants et de nos visiteurs en leur facilitant l'accès aux transports publics.

- **Centre de tri des déchets**

Tous les citoyens ne sont pas experts en plastique ou autres matériaux recyclables. Tout en considérant que la tâche n'est pas simple. La commission pense que le tri sélectif pourrait être amélioré avec une approche vraiment plus orientée conseil que contrôle de la part du personnel en charge du centre de tri des déchets.

## Suivi des préavis 2013/2016

Préavis	Libellés	Accepté le	Statut	Remarques
2013/11*	Préavis relatif à un échange de terrains agricoles pour permettre la création d'une zone réservée à la pratique du motocross et du vélo bicross.		En cours	Le dossier "Cossonay" est terminé. Construction en attente; le dossier est traité par la commune de La Chaux.
2015/03*	Préavis relatif au projet de mise en séparatif, mise à niveau des services et réfection de la chaussée du hameau d'Allens.	22.06.2015	En cours	Les travaux arrivent à leur terme (printemps-été 2017).
2015/04*	Préavis relatif au projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) et d'un cautionnement en faveur de la société coopérative d'utilité publique « Primavesta ».	31.08.2015	En cours	Construction en cours. Selon le DDP, la redevance sera due semestriellement au promettant superficiaire, le premier janvier et premier juillet de chaque année, la première fois, prorata temporis dès la délivrance du permis d'habiter, mais au plus tard dans un délai de six mois dès l'occupation du premier appartement. (CHF 125'000.-).
2015/07*	Préavis relatif à l'extension du réseau EC/EU pour le chemin du Stand, le PPA "Campagne des Chavannes" et le projet "Les Chavannes".	26.10.2015	Terminé	Les travaux sont terminés.
2015/09*	Préavis concernant la modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC).	14.12.2015	Terminé	Les statuts ont été adoptés par le CI et l'Etat. FAO 31.03.2017. Entrée en vigueur le 20.04.2017.
2015/11*	Préavis relatif aux modifications du plan général d'affectation (MPGA) portant sur l'affectation des parcelles 357 et 483 en vue de la création d'une route permettant la liaison entre la route de la Vallée et le chemin du Stand.	08.02.2016	Terminé	L'Etat a renoncé à appliquer cette procédure et a donné son autorisation pour la réalisation du chemin.
2015/12*	Préavis concernant un échange de terrain pour permettre la création du chemin du Géglier.	08.02.2016	Terminé	L'acte de session a été signé le 8 mars 2017.
2015/13*	Préavis concernant une demande de crédit pour la création d'une nouvelle route de desserte, l'extension du réseau d'eau potable et l'installation de l'éclairage public depuis le giratoire du Bicentenaire jusqu'au chemin du Stand.	08.02.2016	En cours	La pose du revêtement bitumeux interviendra d'ici l'été 2017 (suspendu jusqu'à la fin des constructions HRS).

2016/01	Préavis relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) Riondmorcel.	18.04.2016	Terminé	Le PPA a été ratifié par le département le 27.02.2017
2016/02	Préavis relatif au projet de mise en séparatif, mise à niveau des services et réfection de la chaussée de la rue du Four.	27.06.2016	En cours	Travaux en cours
2016/03	Préavis relatif à la modification des statuts de l'AJERCO.	23.05.2016	Terminé	Les statuts ont été adoptés par l'Etat le 3 mai 2017. Entrée en vigueur en mai 2017 (parution FAO 9.05.2017).
2016/04	Préavis relatif à l'adoption du règlement spécifique concernant la taxe relative au financement de l'équipement communal.	23.05.2016	Terminé	Le règlement a été ratifié par l'Etat le 29 juin 2016. Il est entré en vigueur le 5.07.2016.
2016/05	Préavis relatif à l'adoption du plan de quartier (PQ) "Route de Morges Nord".	27.06.2016	Terminé	Le recours de Penthalaz a été retiré. La décision de ratification de l'Etat interviendra dans le courant du printemps 2017.
2016/06	Préavis concernant un nouveau règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.	27.06.2016	Terminé	Date d'entrée en vigueur le 1.10.2016.
2016/07	Rapport de la commission de gestion sur le préavis n° 07/2016 relatif à la gestion 2015.		n/a	
2016/08	Compte 2015		n/a	
2016/09	Préavis relatif à une demande de crédit complémentaire pour l'aménagement du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie du Groupement de Vy de Mauraz.	29.08.2016	Terminé	Travaux terminés. Factures en attente.
2016/10	Préavis relatif au remplacement de la conduite maîtresse du Groupement Vy de Mauraz.	31.10.2016	En cours	En attente des décisions des autres communes partenaires du groupement.
2016/11	Préavis relatif à l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2017.	31.10.2016	Terminé	
2016/12	Préavis relatif à la délégation de compétences et pouvoirs spéciaux à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021.	31.10.2016	Terminé	
2016/13	Préavis relatif à la fixation d'un plafond en matière d'endettement et de risques de cautionnement durant la législature 2016-2021.	12.12.2016	Terminé	



2016/14	Préavis relatif au budget 2017.		n/a	
2016/15	Préavis relatif à l'adoption d'un nouveau règlement et tarif associé sur les émoluments administratifs du contrôle des habitants.	12.12.2016	Terminé	Approuvé le 31 janvier 2017 - Entrée en vigueur le 14.03.2017
2016/16	Préavis relatif à l'adhésion à l'Association scolaire intercommunale Cossonay Veyron Venoge (ASICOVV) et l'adoption des statuts.	12.12.2016	Terminé	Toutes les communes ont adhéré et l'Etat a approuvé les statuts. La séance de mise en place des autorités est prévue pour début septembre 2017.
2016/17	Préavis relatif aux modifications des articles 43 et 45 du règlement du personnel communal.	12.12.2016	Terminé	Approuvé le 7 février 2017 - Entrée en vigueur le ???
2016/18	Préavis concernant une demande de crédit pour la construction d'un ascenseur dans la Maison de Ville.	--> 2017		
2016/19	Préavis relatif à l'adoption du plan de quartier "La Condémine-Stand".	--> 2017		
2016/20	Préavis concernant un projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur la parcelle N°416 en faveur de la fondation "EQUITIM".	--> 2017		

n/a = non applicable

\* activités en cours lors du dernier rapport de la commission de gestion

## CONCLUSIONS:

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime propose d'accepter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- vu le rapport de la commission sur la gestion communale de l'année 2016
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2016 et de lui en donner décharge,
- de donner décharge à la Commission de gestion pour son mandat 2016.

Commission de gestion, Cossonay le 5 juin 2017

Yves Corday



Pascal Gindroz



François Longchamp



Etienne Martin



Patrick Bolay (rapporteur)

